

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021

1. La séance a été ouverte à 18 h 30 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance a été enregistrée et elle sera disponible sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents et chacun a renoncé à l'avis de convocation et à l'avis de 72 heures pour la disponibilité de la documentation.
2. **Le Comité industriel projette de morceler un terrain du parc industriel**, le lot 5333944 du Cadastre du Québec, pour lequel la Municipalité avait déjà donné un cautionnement. Cette caution avait pour but de permettre au Comité d'être avantagé en engageant un prêt lors de l'achat du terrain. Étant donné ce droit sur le terrain en faveur de la Municipalité, son autorisation est légalement nécessaire afin de pouvoir procéder au morcellement projeté. Il a été résolu à l'unanimité de donner l'autorisation de la Municipalité.
3. Par vote unanime, la séance extraordinaire a été levée.